

Présents :  
**Direction de l'ED :**  
Sylvie Célérier  
Fabien Wille

**Représentant-e des doctorant-e-s :**  
Hugo Prod'homme: (Économie)  
Déborah Ridet (Sociologie)

**Objet : Information sur le d'une réflexion collective sur les procédures d'inscription pédagogique en thèse à l'occasion notamment de la mise en œuvre de la gestion ADUM.**

L'extension de la gestion par la plateforme ADUM de l'ensemble des doctorant-e-s de l'ED suppose une redéfinition, ou du moins un examen, des procédures actuelles d'inscription et de réinscription de l'université de Lille (les autres établissements ne sont pas concernés pour le moment, même si la gestion ADUM s'étendra à leurs doctorant-e-s).

À cette occasion, la direction de l'ED et son secrétariat ont fait le constat de difficultés récurrentes lors des (ré)inscriptions qui retardent la mise à disposition des autorisations d'inscription pédagogique délivrée par l'ED, multiplient inutilement des interlocuteurs des doctorant-e-s, notamment ceux des plus petites unités de l'université de l'université et favorisent des erreurs de suivi des dossiers. Il s'agit donc de profiter de la mise en œuvre d'ADUM pour corriger au mieux ces problèmes et, si possible, alléger les procédures pour toutes les parties prenantes. Des réunions entre les 6 ED vont se tenir prochainement pour finaliser le processus qui sera plus dématérialisé que par le passé. La direction va donc devoir avancer vite sur ce dossier pour qu'il soit opérationnel à la rentrée prochaine.

La réunion a pour objet d'informer les représentant-e-s des doctorant-e-s au Conseil de l'ED de la réflexion qui commence, de leur expliquer les difficultés que rencontre l'ED dans sa gestion des (ré)inscriptions et de répondre aux éventuelles questions. Disposant de ces éléments, les représentant-e-s pourront réfléchir de leur côté à la situation la plus favorable pour les doctorant-e-s et la faire valoir. La volonté de la direction de l'ED est donc d'associer les étudiants dès le début du processus de réflexion, pour qu'ils soient force de propositions avec des avis informés, concertés avec l'ensemble des autres étudiants au moment voulu. Cette attente de collaboration sera abordée et rappelée lors du prochain conseil.

**Rappel de la procédure actuelle qui différencie trois processus :**

**L'inscription pédagogique**, préalable ou parallèle aux deux autres processus, valide le dépôt de toutes les pièces nécessaires à l'inscription ou réinscription. Ce processus est ouvert dès le mois de juillet de chaque année.

Les pièces demandées aux doctorant-e-s que les textes réglementaires (arrêtés ou décisions du Conseil de l'ED) définissent diffèrent selon l'année d'inscription. C'est une des difficultés que rencontrent les correspondant-e-s des laboratoires que d'identifier

clairement les attentes de l'ED en la matière, sachant qu'ils traitent l'ensemble de leurs doctorant-e-s (et donc des années distinctes) chaque année. Les dossiers retournés à l'ED sont donc souvent incomplets ce qui suppose des navettes entre l'ED et les laboratoires, c'est-à-dire des retards et des risques d'erreur dans les enregistrements, très dommageables pour tout le monde.

L'inscription pédagogique vérifie notamment que l'ensemble des parties prenantes : doctorant-e, direction de thèse, direction de laboratoire, correspondant-e-s des affaires doctorales dans les laboratoires (quand ils existent) valide le processus. Soit l'obligation de collecter une série imposante de signatures que l'ED vérifie et conclut pour une validation finale.

**L'inscription administrative** suppose que l'autorisation pédagogique ait été validée par l'ED. Cette attestation sera demandée par les services de scolarité en même temps que l'attestation de paiement de la Contribution à la vie campus (CVEC). Le processus relève de la compétence de l'établissement. Depuis la mise en place du système APOGEE, les droits ne peuvent plus être acquis de façon rétroactive. Un-e doctorant-e qui n'aurait pas acquitté ses droits une année ne pourrait donc poursuivre en thèse ni soutenir sa thèse. L'ED doit donc disposer d'alertes pour identifier les doctorant-e-s concerné-e-s. La mise en œuvre de ces alertes mobilise plusieurs services de l'université. Elle est en cours, mais n'avancera pas forcément rapidement. En attendant, l'ED doit disposer d'un temps suffisant, qui lui fait pour le moment défaut, avant le 15 décembre date limite d'inscription pour rechercher les situations potentiellement problématiques et les corriger.

La validation scientifique des (ré)inscriptions que certains laboratoires mettent en place pour s'assurer que le travail doctoral avance comme prévu. Cette validation conduit (ou non) à valider la première inscription en thèse ou la réinscription et donc décide des avis et des signatures du directeur de thèse et/ou d'un co-directeur et/ou d'un encadrant, du référent-école doctorale et du directeur de l'Unité.

Les trois processus mobilisent des acteurs et des structures différents ce qui n'est pas toujours lisible. D'où l'importance de les clarifier, de les simplifier et de faire en sorte que l'ensemble des dossiers soit traité au plus tard la fin novembre pour ne pas avoir à régler dans l'urgence des situations particulières qui sont toujours particulièrement complexes à ce moment de l'année.

### - Les principes d'une nouvelle procédure

À l'issue du diagnostic des procédures actuelles et en première analyse, la réflexion s'oriente vers un déplacement de la vérification de la conformité des pièces du dossier vers l'ED, notamment pour les premières années pour lesquelles les pièces demandées sont les plus nombreuses et les candidat-e-s les moins informé-e-s de l'univers doctoral.

Concrètement, pour le processus pédagogique (voir plus haut) les doctorant-e-s ne seraient en contact qu'avec l'ED qui

- Vérifierait la conformité des pièces déposées (par mail ou à l'accueil de l'ED)
- Collecterait ces pièces
- Les transmettrait pour signature aux correspondant-e-s dans les laboratoires à charge pour eux de collecter les avis et signatures internes avant retour à l'ED
- Vérifierait les avis et signatures avant validation finale

- Mettrait à disposition les autorisations d'inscription pédagogique (par mail ou à l'accueil de l'ED) ou suivrait la mise en œuvre de procédures de concertation en cas de non validation avant éventuel passage au niveau de l'ED.
- Identifierait les doctorant-e-s qui n'auraient pas sollicité leur réinscription en renvoyant aux laboratoires (dans un premier temps) l'enquête sur les raisons et la mise en place de procédures de solution.

Ce principe d'organiser est validé par le secrétariat de l'ED et semble convenir aux correspondant-e-s des laboratoires dont la fonction serait mieux définie et plus conforme à leurs activités au sein des unités : solliciter et collecter des avis des parties prenantes et enquêter sur les situations des doctorant-e-s qui n'auraient pas donné signe de vie.

Du côté des doctorant-e-s et toujours en première analyse (ce à quoi les représentant-e-s doivent réfléchir), ce principe d'organisation permettrait d'une part d'avoir un interlocuteur unique pour l'inscription pédagogique comme ils l'ont la plupart du temps dans le cadre des masters avec le secrétariat pédagogique et d'autre part de disposer un relai bien informé sur les attentes de l'ED.

Reste à considérer la faiblesse des ressources humaines en nombre de personnel dont dispose l'ED ce qui suppose de réfléchir à des procédures de remplacement efficaces. Si l'ED ne peut assurer son rôle de correspondant unique qu'elle qu'en soit la raison, le système risque en effet de produire plus de désordre qu'aujourd'hui. Pour y réfléchir, il faut mieux connaître les ressources de la plateforme ADUM.

En attendant, on peut imaginer que le principe présenté ci-dessus ne s'applique qu'aux premières années, les plus délicates et aux demandes de dérogation à partir de la 4<sup>e</sup> année pour les thèses temps plein et 7<sup>e</sup> année pour les thèses à mi-temps.

RÉUNION ED SESAM 24/01/2016

Les procédures d'inscription pédagogique en thèse

PROD'HOMME

RIDEL

Wilk

Uemir

Hugo

Deborah

Eshin

Ryhi

Élo

Sociologie

Du Adjoint

tr's ED







